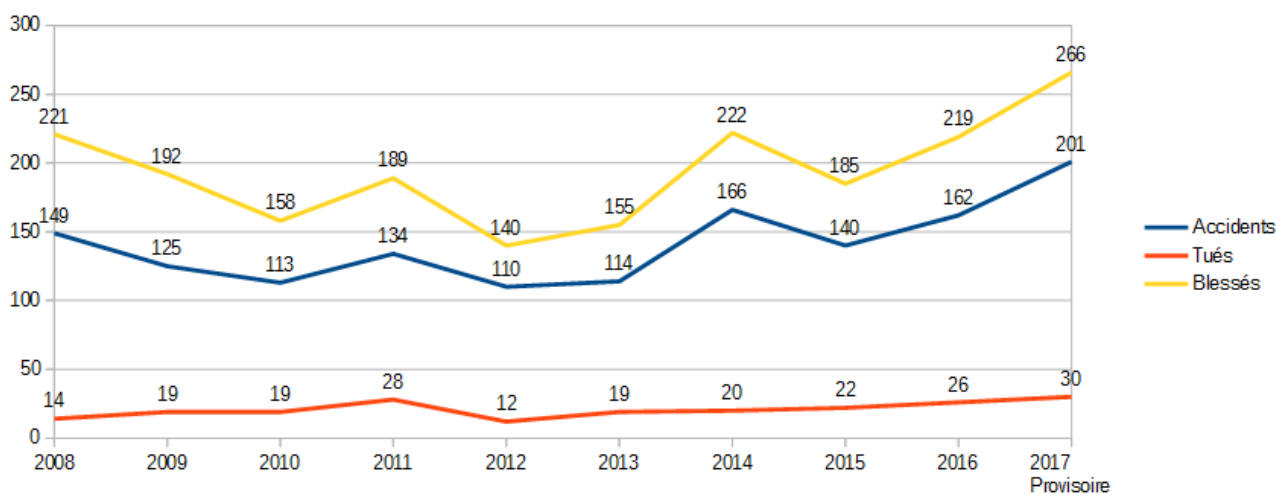


Présentation succincte de l'accidentalité dans les Alpes-de-Haute-Provence

1 / Evolution de l'accidentalité au cours des 10 dernières années

Le graphique ci-dessous rappelle cette évolution :



Par rapport à 2016, les chiffres provisoires de l'année 2017 indiquent une hausse importante du nombre d'accidents, de blessés mais également une hausse d'accidents mortels et du nombre de tués. Cette augmentation du nombre de tués à 30 tient pour partie au fait que plusieurs personnes ont perdu la vue dans un même accident (25 accidents mortels contre 22 accidents mortels en 2016 et 2015).

Parmi ces 30 tués, nous déplorons :

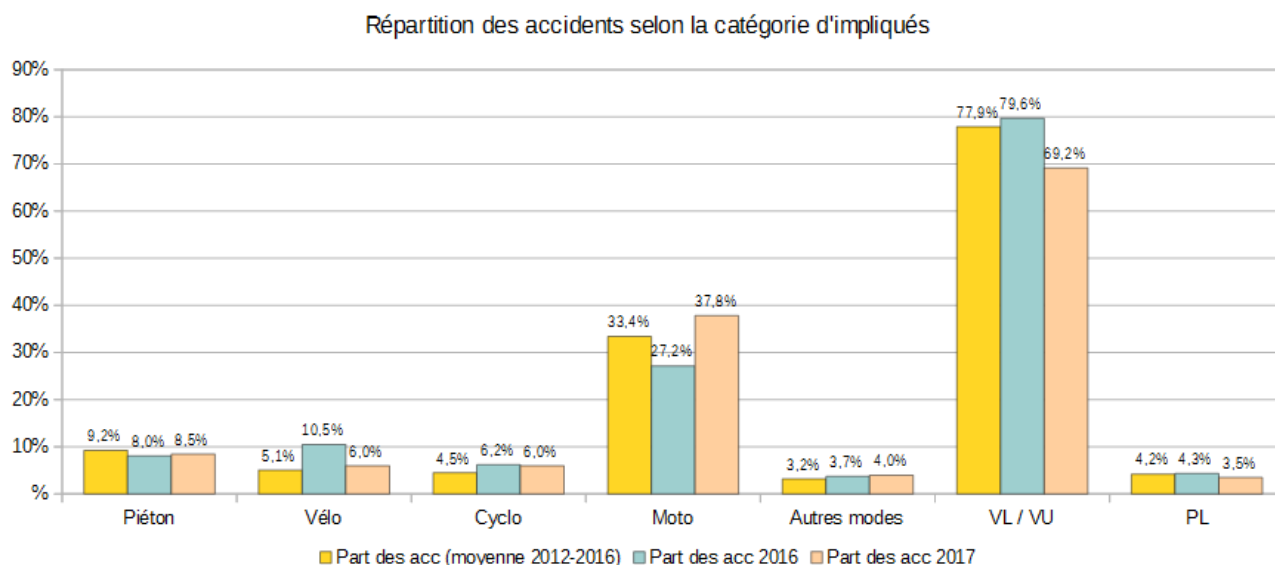
- 16 personnes décédées à bord de voitures de tourisme ;
- 7 motards ;
- 2 cyclomotoristes ;
- 2 cyclistes heurtés par des voitures ;
- 1 conducteur de poids-lourd ;
- 2 occupants d'autres véhicules (une voiture avec caravane et un trike).

En assimilant un trike à un deux roues motorisés, nous comptons le décès de 10 usagers de 2RM toute cylindrée confondue.

En outre, sur l'année, 24 provençaux ont perdu la vie sur les routes du département, dont 16 bas-alpins.

2 – Représentation des accidents selon la catégorie administrative du véhicule impliqué

Le graphique ci-après met en évidence cette représentation :



Les usagers de voitures de tourisme sont toujours les plus impliqués, et représentent deux tiers des accidents corporels du département.

La part des accidents impliquant un deux-roues motorisé est en hausse par rapport à l'année 2016 (37,8 % contre 27,2 % en 2016). Ces usagers restent sur-représentés, avec une gravité des blessures importantes : 38 % des blessés hospitalisés de l'année 2017 sont des motards. Cette même année, deux motards ont perdu la vie suite à des chocs contre des animaux sauvages alors qu'en 2016, le nombre de personnes décédés suite à ces chocs était au nombre de 13 à l'échelle nationale. Il est à rappeler qu'il y a par an environ 70 000 collisions entre véhicules et animaux sauvages.

L'accidentalité des cyclistes est en baisse par rapport à l'année précédente, mais représente tout de même 6,0 % des accidents corporels. Deux cyclistes ont perdu la vie, fauchés par des conducteurs alcoolisés. En prenant en compte les piétons, les usagers vulnérables sont présents dans 14,5 % des accidents corporels.

Les causes d'un accident peuvent être multiples. Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, les trois principales relevées sont :

- la vitesse excessive eu égard aux circonstances, qui est présente dans 34 % des accidents ;
- la conduite d'un véhicule sous l'emprise de psychotropes :
 - sous l'emprise d'un état alcoolique, présent dans 13 % des accidents ;
 - sous l'emprise de produit stupéfiants, constatée dans 6 % des accidents ;
- le non-respect des règles de priorité, constaté dans 11 % des accidents.

En outre, le non-respect des règles de circulation et certains comportements à risques sont encore à l'origine de nombreux accidents.

Enfin, l'analyse des accidents met en évidence certains facteurs aggravants comme le non-port de la ceinture de sécurité, le non-port du casque voire la mauvaise attache de ces équipements.